

CONSULAT DE FRANCE - CAMEROUN

Quelque soit la durée de votre séjour nous vous recommandons de vous présenter au Consulat de France. En fonction de la région, vous devez vous rendre au Consulat de Douala ou de Yaoundé. Cet enregistrement est gratuit.

CONSULAT – DOUALA

Rue des Cocotiers, BP 869, Douala
Francais.DOUALA-FSLT@diplomatie.gouv.fr

Réception sur rendez-vous au :

33 50 17 11 /// 33 50 17 12 du lundi au jeudi
de 8h à 12h et de 14h30 à 17h.

Réception sans rendez-vous :

le vendredi matin de 8h à 12h

<http://www.consulfrance-douala.org>

CONSULAT – YAOUNDE

Plateau Atémengué, B.P. 309, Yaoundé
chancellerie.yaounde-fslt@diplomatie.gouv.fr

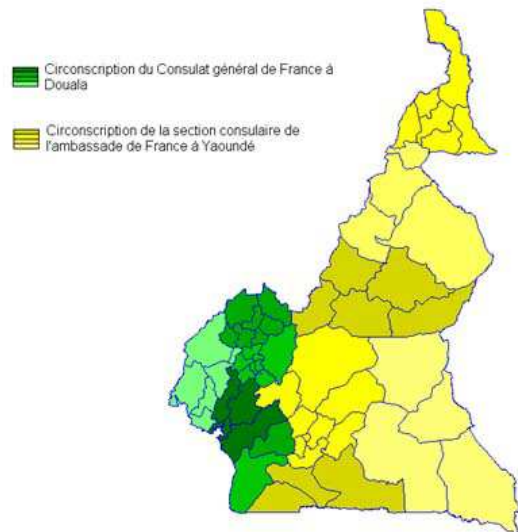
Réception sur rendez vous au :

22 22 79 50 /// 22 22 79 55

Les bureaux sont ouverts au public du lundi au
vendredi de 08h00 à 12h00

<http://www.consulfrance-yaounde.org>

Carte du réseau consulaire français au Cameroun



SEJOUR DE MOINS DE 6 MOIS

Pour les courts séjours, il suffit de vous présenter avec une photocopie de votre passeport et de remplir une fiche signalétique donnée par le consulat.

Vous pouvez également vous inscrire sur le site Ariane, qui en cas de troubles dans le pays, envoie la liste de tous les inscrits directement à l'Ambassade.

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/flux/protected/frameset/index.html>

SEJOURS DE PLUS DE 6 MOIS

Pour les longs séjours (donnant lieu à une carte de séjour) vous devez vous inscrire sur le registre des français de l'étranger afin d'obtenir une carte consulaire. Cette carte est gratuite et ouvre des avantages financiers, voir le site : <http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=49>

Pièces à fournir :

- * Copie de la carte de séjour ou récépissé délivrée par le commissariat à l'Emi-immigration (police camerounaise)
- * Copie du passeport et de la carte d'identité
- * Deux photos d'identité
- * Extrait de naissance
- * Justificatif du domicile et plan de localisation du domicile.

Pour les VP (Volontaires de France volontaires) vous devez fournir une copie du contrat de location lorsque le logement est mis à disposition. Le justificatif de domicile n'est alors plus nécessaire.

Télécharger le formulaire à remplir au Consulat :

http://www.consulfrance-yaounde.org/IMG/pdf/formulaire_inscription-2.pdf

ENREGISTREMENT AUTRES NATIONALITES

Les pièces à fournir sont quasiment les mêmes.

Les documents à remplir (formulaire de l'ambassade ou du consulat) sont variables d'un pays à un autre.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

A titre indicatif, voici également les pièces à fournir pour établir une nouvelle carte d'identité nationale au Consulat de France :

- * 4 Photos sur fond blanc : visage du haut du front jusqu'au menton : minimum 32 mm, maximum 36 mm. Taille totale de la photo 45 mm, soit un espace au-dessus de la tête et en dessous du menton
- * Déclaration de perte/vol
- * La somme de 16 399 fcfa

Pour toutes autres questions, contactez directement le Consulat de France (coordonnées ci-dessus)